



Mairie de Nant

MAIRIE DE NANT

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-27

Objet : Fermeture de la circulation – Travaux de coupe d'un arbre jouxtant le domaine public, Rue du Petit Paris

La Maire de la commune de Nant,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ; Vu le Code de la route ; Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique lors de travaux de coupe d'un arbre situé en bordure du domaine public ; Considérant que ces travaux nécessitent une fermeture temporaire de la circulation ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet

La circulation sera interdite sur la portion de voie de la rue du Petit Paris, jouxtant l'arbre à abattre, située sur le territoire de la commune de Nant, afin de garantir la sécurité des usagers pendant les travaux.

Article 2 – Période d'application

La fermeture totale de la circulation sera en vigueur :

- le jeudi 23 avril 2026,
- le vendredi 24 avril 2026, de 07h30 à 19h00.
-

Article 3 – Nature des travaux

Les travaux consistent en la coupe d'un arbre jouxtant le domaine public, nécessitant une intervention sur chaussée.

Ils seront réalisés par les entreprises Arbor Élagage et Vallée Paysage.

Article 4 – Signalisation

Un barriérage de sécurité sera mise en place, conformément aux prescriptions en vigueur.

Article 5 – Obligations des entreprises

Les entreprises Arbor Élagage et Vallée Paysage devront :

- assurer la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalisation temporaire,
- garantir la sécurité du chantier et des usagers,
- remettre la voie en parfait état de propreté à l'issue des travaux.
-

Article 6 – Sanctions

Tout contrevenant au présent arrêté s'expose aux sanctions prévues par le Code de la route et les textes en vigueur.

Article 7 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

La gendarmerie nationale et tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 20 avril 2026

